

**L'éditorial  
des bulletins  
d'entreprise**

p. 3

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**l'Unité  
ouvrière**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1953 - 6 janvier 2006 - prix : 1 €

**Les vœux de Chirac**

**de nouveaux**

**cadeaux**

**au patronat**

**Parcours de santé**

**Un jeu de l'oie  
où on perd à  
tous les coups**

p. 5

**Le papy-boom  
et la remise  
en cause  
des retraites**

p. 6

**Sans-papiers**

**La xénophobie  
banale de  
l'État français**

p. 7

**Russie - Ukraine**

p. 12

**Le gaz et...**

**la disparition de l'URSS**



## Sommaire

### Leur société

- p. 4 ■ Le dixième anniversaire de la mort de Mitterrand
- p. 5 ■ La mise en place du « parcours de soins coordonné »
- p. 6 ■ Le budget de la recherche
- p. 7 ■ Le « papy-boom » et la remise en cause des retraites
- p. 8 ■ Plus de quatre millions de chômeurs recensés
- p. 9 ■ La préfecture de Bobigny refuse des braseros aux étrangers qui font la queue
- p. 10 ■ Rapport de l'ONU sur les sans-papiers en France
- p. 11 ■ La fermeture de trois dispensaires de la Croix-Rouge en Seine-Saint-Denis
- p. 12 ■ Les niches fiscales, échappatoires pour les riches
- p. 13 ■ Éducation nationale : - baisse du recrutement - professeurs sans poste et non payés
- p. 14 ■ La fin de l'état d'urgence
- p. 15 ■ Violences urbaines : l'État fait payer les communes
- p. 16 ■ Le prix de l'eau, une manne pour les trusts

### Tribune

- p. 4 ■ Chirac sur l'air de « Tout va très bien... »

### Dans les entreprises

- p. 10 ■ Burgess-Norton (ex IP Marti)
- Carrefour Le Merlan - Marseille
- Industrie laitière en Ille-et-Vilaine
- Le Creusot (Saône-et-Loire)
- p. 11 ■ Fenwick-Luide - Cernon-sur-Vienne (Vienne)
- Arcelor - Dunkerque
- Vallourec
- International Paper - Maresquel (Pas-de-Calais)

### Dans le monde

- p. 10 ■ Espagne : La sieste bouc émissaire
- p. 12 ■ Russie-Ukraine : le problème du gaz
- Egypte : 27 morts dans une attaque de réfugiés soudanais par la police

## • Chèques payants

# Les clients vaches à lait

À compter du 1<sup>er</sup> janvier, le CIC fera payer 50 centimes d'euro chaque remise et émission de chèques ainsi que chaque retrait et versement en espèces au guichet, au-delà de quinze opérations par trimestre. C'est une première, puisqu'en France l'utilisation des chèques n'était jusqu'alors pas payante dans les grands réseaux nationaux.

Le CIC prétend que seuls 5 % de ses clients seront concernés par cette mesure qui ne touchera pas les plus de 60 ans, les moins de 25 ans et les plus démunis, titulaires du service bancaire universel. La banque - est-ce de l'ironie - indique que les personnes interdites de chèque ne seront pas concernées... Pour le moment les autres grandes banques disent ne pas vouloir suivre l'exemple du CIC, attendant sans doute de voir les réactions de la clientèle.

L'argument, avancé de longue date, est que les chèques demandent des manipulations importantes et mobilisent trop de personnel. En France, selon les banquiers, on ferait encore trop de chèques, on n'utiliserait pas assez les cartes bancaires. Cela nuirait à leur rentabilité, eux qui veulent « rationaliser » leurs activités pour augmenter leurs profits, ce qui passe par des réductions d'effectifs importantes.

Une fois de plus les banquiers font donc les poches de leurs clients. Tout d'abord parce que, d'après l'estimation de l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, traiter un chèque ne reviendrait qu'à 26 centimes d'euro et pas à 50... mais aussi parce que ce coût de traitement est déjà intégré dans les frais bancaires que toutes les banques - et pas seulement le CIC - font payer, et chèrement,

à tous leurs clients.

Ces frais représentent des gains considérables. Une enquête menée fin 2004 par l'UFC-Que Choisir indique qu'ils ont rapporté 5,7 milliards d'euros au Crédit Agricole, 5 milliards à la Société Générale, 4,3 milliards à BNP-Paribas et 2,1 milliards au Crédit Lyonnais. Cette association, en étudiant les tarifs bancaires de vingt-trois banques, avait trouvé 180 types de frais différents et, pour un seul compte courant d'un client ordinaire, 47 possibilités de frais bancaires... Par exemple, pour un découvert bancaire, « la banque compte des frais pour savoir si le découvert est autorisé, puis des frais de présomption de rejet de chèque, puis des frais de rejet, puis des frais de courrier, puis des agios sur les frais. À quoi s'ajoute inmanquablement une pénalité fiscale pour chèque sans provision ». Et pour que le client s'y retrouve dans un tel dédale, on ne peut pas compter sur les banquiers, qui pratiquent l'opacité maximale !

Une chose est certaine, tous ces frais participent largement aux énormes bénéfices des banquiers. Rien qu'au dernier trimestre 2005, ils sont en augmentation de 59 % pour le Crédit Agricole, de 40 % pour la Société Générale et de 22 % pour BNP-Paribas. Et avec 4,5 milliards d'euros pour les trois premiers trimestres de 2005, cette dernière est au premier rang européen en terme de bénéfices. Tout cela se fait sur le dos et avec l'argent de gens qui n'ont pas d'autre choix que de le confier à ces banques. UFC-Que Choisir a intitulé son enquête « Hold-up sur vos comptes ». Le mot est juste, même si l'attitude des banquiers est injuste.

Cédric DUVAL

# PARIS-DAKAR



## La prochaine réunion du Cercle Léon Trotsky

aura pour thème

# La Chine :

Nouvelle superpuissance économique ou développement du sous-développement ?

Vendredi 27 Janvier à 20 h 30

## Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor - Paris 5<sup>e</sup>  
(Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros



## LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)  
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 10091 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org  
www.union-communiste.org  
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20  
Télécopie : 01 48 10 86 26

### Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :  
**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

**ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe**

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Code postal : Ville :  
Ci-joint la somme de :  
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

## Les vœux de Chirac : de nouveaux cadeaux au patronat !

En dehors d'un discours creux sur le « *patriotisme* », pour essayer de convaincre les plus malmenés par sa politique et celle du patronat qu'ils doivent se consoler en étant « *fiers* » de leur pays, la seule chose concrète, dans le discours du président de la République, c'est qu'il envisage une fois de plus d'abaisser les charges sociales des entreprises, sous prétexte de favoriser celles qui « *emploient en France* ». Depuis le temps que les chefs d'État et de gouvernement successifs, quelle que soit leur couleur politique, nous serinent la même chanson, tous les travailleurs ont pu vérifier que de telles mesures ne servent qu'à enrichir davantage les patrons, et ne peuvent en plus qu'entraîner une aggravation du déficit de la Sécurité sociale, dont les assurés font les frais.

Cela n'empêche pas Chirac d'oser prétendre qu'il veut « *garantir un haut niveau de protection sociale* », alors que ce mois de janvier va voir s'appliquer toute une série de mesures qui ne peuvent se traduire que par une nouvelle détérioration des prestations de la Sécurité sociale. Ainsi, le forfait hospitalier passe de 14 à 15 euros par jour. Plus que ce qu'un érémitisme touche par jour pour vivre ! Tout acte chirurgical de plus de 91 euros donnera lieu à un forfait de 18 euros à la charge de l'assuré. Le « *parcours de santé coordonné* » va entraîner une diminution des remboursements pour ceux qui n'auront pas choisi un « *médecin traitant* », et aggraver pour les autres la difficulté à obtenir des rendez-vous rapidement chez des spécialistes, qui risqueront fort de donner la priorité aux patients à qui ils pourront demander des honoraires plus élevés.

Il y a certes des mutuelles. Mais tout le monde n'en bénéficie pas. Et ceux qui en ont une voient en ce moment même arriver des courriers annonçant de fortes hausses des tarifs.

Stagnation des salaires depuis des années, augmentation dans chaque famille des dépenses de santé, hausse du gaz, du fioul, de l'électricité, des car-

burants, hausse des transports en commun l'été dernier, le niveau de vie de l'ensemble du monde du travail ne cesse de reculer.

Côté emploi, le gouvernement est très fier d'annoncer que le nombre de chômeurs a baissé depuis avril. Le secrétaire d'État à l'Emploi promet que leur nombre va encore diminuer de 300 000 en 2006. À supposer que cela soit vrai, cela voudrait dire qu'il y aura encore plus de deux millions de chômeurs dans un an, un niveau qui, il n'y a pas si longtemps, aurait à juste titre été qualifié d'insupportable. Et chacun sait, en outre, que si amélioration il y a eu, elle est due à ce que les économistes appellent les « *emplois assistés* », qui sont tout sauf de vrais emplois, aux radiations... et au fait que les départs à la retraite touchent maintenant la génération du baby-boom de l'immédiat après-guerre. En fait, derrière l'auto-satisfaction officielle, la précarité ne cesse de se développer. Et du fait du projet d'accord Unedic, que le Medef s'apprête à mettre en œuvre avec la complicité de la CFDT, de la CFTC et de la CGC, l'indemnisation de milliers de chômeurs va être diminuée en montant et en durée.

Mais le patronat, grand responsable de ce chômage, puisque c'est lui qui supprime des emplois, peut se réjouir. L'indice boursier de référence, le CAC 40, a progressé de 23,4 % en un an. Cela signifie qu'en plus des coquets dividendes qu'ils ont encaissés, les bourgeois ont vu le montant de leur fortune en actions augmenter d'autant l'an passé. Pour eux, 2005 a été une bonne année, et 2006 promet de l'être aussi... du moins si les travailleurs ne réagissent pas contre cette politique du patronat et du gouvernement, qui consiste à prendre dans la poche des plus pauvres pour donner aux plus riches.

Alors, pour nous, les travailleurs, 2006 ne peut être une bonne année que si elle est une année de luttes déterminées pour mettre fin à la régression sociale.



## Meetings avec Arlette Laguiller

### Angers

Judi  
12 janvier  
à 20 h 30

Centre  
de Congrès

place  
Mendès-France

### Lyon

Vendredi  
3 février  
à 20 heures

Mairie du 6<sup>e</sup>  
Salle  
Victor-Hugo

33, rue Bossuet  
Métro : Masséna

### Nancy

Dimanche  
12 février  
à 16 heures

Palais  
des Congrès  
rue du  
Grand-Rabbin-  
Haguénauer

Entrée libre

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction. C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# Chirac sur l'air de « Tout va très bien... »

Lors de sa traditionnelle déclaration de vœux de nouvel an, Chirac a affirmé qu'il fallait « y croire ». Et pour cela il a proposé une recette : voir ce qui va, plutôt que ce qui ne va pas ! Et de citer pêle-mêle la baisse des chiffres du chômage, le succès de l'Airbus 380, d'Ariane 5, du système de navigation par satellite Galileo ou encore du générateur d'énergie Iter.

Faut-il donc « y croire » ? Aux chiffres officiels du chômage, certainement pas ! Le gouvernement les a obtenus en radiant massivement les chômeurs des listes des ANPE, pas en créant de vrais emplois. Tous les styles de contrats « aidés » ont en commun de ne déboucher sur aucun emploi fixe. Cela permet de cacher les emplois supprimés, dans le public comme dans le privé.

Les anciens qui partent en retraite ne sont pas remplacés. Les hôpitaux, les écoles, les chemins de fer ne liquident pas moins d'emplois que La Poste ou France Telecom. À la rentrée 2006, plus de 6 000 postes d'enseignants vont être supprimés, dont 1 500 dans le premier degré où sont pourtant attendus 42 700 élèves de plus. Les entreprises qui font les plus gros bénéfices, comme Total, Renault ou Peugeot, vivent des intérimaires, des prestataires, des précaires. Celles qui sont aidées à coups de millions suppriment tout autant d'emplois ou n'embauchent que des précaires.

Quoi d'étonnant si les banlieues sont devenues des ghettos du chômage et de la précarité ! Chirac nous dit qu'« il faut croire en la France » mais, lui, il arrose la finance. Il subventionne par exemple Disneyland, lui offre des gares du futur TGV Est et des terrains viabilisés de Val d'Europe, lui édifie des immeubles. Et en échange, Disney revend ces immeubles et reste la plus grande entreprise de précaires de France !

Y croire quand il annonce des grands projets technologiques d'avenir qui vont relancer l'économie et l'emploi ? C'est autant de gouffres financiers pour les deniers de l'État. Une aubaine pour quelques trusts mais pas beaucoup d'emplois créés, beaucoup moins que si l'État utilisait cet argent pour embaucher des infirmières, des postiers, des cheminots, et pour construire des HLM, des crèches

et des écoles. Et après, on nous expliquera que l'État est dans le rouge et qu'il faut fermer des hôpitaux, des écoles et tout privatiser en supprimant des milliers d'emplois.

Chirac annonce des lendemains qui chantent. Si ça chante effectivement pour les uns – la Bourse fait la fête avec une hausse record du CAC 40 – ça déchant drôlement pour le plus grand nombre. Les salariés n'osent plus traduire les prix en Francs tant leurs salaires ne suivent plus. Les Rmistés, plus nombreux que jamais, doivent se contenter de 433 euros pour vivre ou survivre ! Et le gouvernement, loin de s'attaquer au chômage, s'attaque vraiment aux chômeurs. L'ANPE va multiplier les tracasseries, les contrôles et les vérifications. L'UNEDIC, à la demande du MEDEF, réduit les indemnités. Pour être indemnisé durant 23 mois, il faudra désormais avoir cotisé 16 mois pendant 26 mois, au lieu de 14 mois sur une période de 3 ans. Cela n'empêche pas que la cotisation chômage payée par tous les salariés va encore augmenter.

Le résultat, ce sera encore davantage de Rmistés, voire de SDF. De plus en plus de personnes se retrouvent sans toit (850 000 aujourd'hui, paraît-il, dont un tiers ayant un travail mais au salaire insuffisant pour trouver un logement), contraintes de recourir aux centres d'hébergement des associations caritatives... quand ceux-ci ne sont pas engorgés. Le Samu social en effet refuserait chaque jour entre 16 et 150 demandes d'hébergement pour la seule ville de Paris. Pendant que Chirac distribue gratuitement des bons mots, les salariés mal payés et précaires dorment dans des mobile homes, dans leur voiture ou dans la rue et certains meurent de froid !

Chirac n'a que les mots « France », « République », « avenir », « optimisme » à la bouche, mais ce qu'il faut entendre c'est profit, profit et encore profit pour une infime minorité. Alors, il est grand temps de changer d'air : « ah, ça ira, ça ira, les aristos (et les bourgeois) à la lanterne ! »

**Éditorial des bulletins d'entreprise  
L'Étincelle du 2 janvier 2006,  
publiés par  
la Fraction de Lutte Ouvrière**

### Convergences Révolutionnaires n° 42 (novembre-décembre 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

**Dossier :** Le scandale de l'eau : douce pour les profits, salée pour la population.

**Articles :** Devant la flambée des banlieues, démission ! De qui ? – Des exemples de mobilisations contre l'expulsion de sans-papiers ou les déménagements musclés de Sarkozy – L'unité syndicale... contre la convergence des luttes – SNCF : entre le piège de l'intéressement et le débouché des grèves – Belgique : la grève revient à la mode ! – Allemagne : lâcher son programme pour l'ombre dans le Linkspartei ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :  
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Politiciens

### • Dixième anniversaire de la mort de Mitterrand

# Inventaire tardif et hypocrite

**Le dixième anniversaire de la mort de Mitterrand donne lieu à une véritable débauche d'articles, de livres, de documentaires télé, où se mêlent les éloges et les critiques. Parfois les critiques deviennent même des louanges. Lorsque par exemple on évoque la duplicité du personnage, son extrême rouerie ou encore son ambition, c'est pour aussitôt souligner sa posture d'homme d'État, qui le place au plus haut dans le panthéon des grands présidents.**

Mais parmi ceux qui, depuis sa mort et encore aujourd'hui, se réfèrent au devoir d'inventaire pour nous dire quelques vérités sur ce prétendu homme de gauche, nombreux sont ceux qui contribuèrent à établir sa légende dans l'opinion populaire. Pas seulement en 1981, lorsqu'il fut élu pour la première fois président de la République, mais bien avant, en 1965, lorsqu'il se présenta à l'élection présidentielle face à de Gaulle, puis en 1971 et 1972, quand il fit la main basse sur le Parti Socialiste de l'époque, puis quand il signa, avec le PCF, le Programme commun de gouvernement.

Pourtant, si son parcours personnel, sa vie familiale (dont on se moque) n'étaient peut-être pas connus de tous, son parcours politique, lui, était notoire. Aucun des journalistes, et surtout aucun des dirigeants politiques qui lui firent allégeance, ne pouvait l'ignorer. Ni les notables socialistes, qui se mirent dans son sillage en sachant fort bien qui il était. Ni les dirigeants du PCF, qui ne pouvaient ignorer que ce Mitterrand, auquel ils accrochaient le destin de leur parti mais aussi celui de ses militants et de ses électeurs, avait derrière lui une longue carrière politique, marquée par l'anticommunisme le plus outrancier. Sans même parler de son sinistre rôle dans la guerre d'Algérie, dont il reste encore trace dans les formules qu'il utilisa alors en tant que ministre, comme par exemple

« L'Algérie c'est la France » ou encore « la seule négociation, c'est la guerre ». Il est vrai que ce passé-là fut aussi celui des dirigeants du Parti Socialiste, qui assumèrent des responsabilités identiques dans les premières années de cette sale guerre d'Algérie. Ils n'avaient donc aucune raison de se montrer bégueules à l'égard de celui qui allait leur permettre d'accéder à la mangeoire gouvernementale au plus haut niveau. Quant aux dirigeants du PCF, pour les mêmes raisons mais dans les seconds rôles, ils firent de même ; y sacrifiant une bonne part des forces militantes de leur parti et, du même coup, une bonne part de son influence électorale.

Ce n'est donc pas après 1996, à la mort de Mitterrand, que ce devoir d'inventaire aurait servi à quelque chose, mais en 1965, en 1972, et surtout en 1981. Au lieu de cela, la quasi-unanimité se fit parmi ceux qui fabriquent l'opinion à gauche pour taire ce passé et pour tisser une légende qui a abouti à de douloureuses déceptions. Tous les hommes politiques de gauche qui participèrent à cette mystification n'eurent pas à le regretter. Certains, après en avoir profité, s'en sont sortis mieux que d'autres, les dirigeants du PS en particulier. Ceux du PCF on payé plus durement leur choix. Mais ceux qui ont surtout fait les frais de l'opération, ce sont les travailleurs et les milieux populaires.

À quoi bon ressasser un passé, maintenant enterré ? Tout simplement, parce qu'on se prépare à rejouer la même comédie à la population, avec quasiment les mêmes acteurs et dans les premiers rôles, pour la partie socialiste de la distribution, Fabius, Strauss-Kahn, Lang et quelques autres.

Mais cette fois, il n'est pas dit qu'ils réussissent à endormir l'opinion ouvrière avec des contes de fée, qui ne pourraient se terminer qu'en catastrophe.

Jean-Pierre VIAL



Georges Marchais, Mitterrand et Fabre (pour le Parti Radical) lors de leur déclaration commune de l'Union de la gauche en 1973. Cette opération devait mettre le Parti Communiste – et les travailleurs – à la remorque de Mitterrand.

## • Mise en place du « parcours de soins coordonné »

### Un jeu de l'oie où on perd à tous les coups

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il faut avoir désigné son « médecin traitant » pour espérer être remboursé comme avant de ses frais de consultation médicale par la Sécurité sociale. Mais ce n'est pas si simple. Le « parcours de soins coordonné » inventé dans les bureaux des ministères a tout d'un labyrinthe semé d'embûches et... de pénalités financières.

Quand il a été mis en place dans le cadre de la réforme de l'assurance-maladie le « parcours de soins coordonné » avait deux objectifs principaux : une amélioration de la qualité des soins grâce au rôle de coordination du « médecin traitant » et un colmatage du « trou » de la Sécurité sociale

par les économies réalisées. Pour ce qui concerne la qualité des soins, on ne voit pas en quoi le nouveau « médecin traitant » serait meilleur que le bon vieux médecin de famille, d'autant que c'est généralement ce dernier qui a été rebaptisé du nouveau nom par la seule vertu d'un formulaire administratif. Quant aux économies, il n'est pas du tout certain que la Sécurité sociale en fera, ne serait-ce que parce que désormais, avant d'aller voir un médecin spécialiste, il faudra d'abord aller voir le fameux médecin traitant ; soit un bilan pour la Sécu de deux consultations à rembourser au lieu d'une seule...

Et puis, c'est un véritable casse-tête pour savoir comment procéder pour ne pas être

plus mal remboursé qu'avant. En tout premier lieu, il faut donc déclarer son médecin traitant. La consultation chez un généraliste de secteur 1 (ceux qui pratiquent les tarifs de la Sécurité sociale) coûte 20 euros et est remboursée 13 euros, c'est-à-dire à 70 %, moins l'euro de racket désormais acquitté sur toutes les consultations médicales. En revanche, la consultation chez le même généraliste, mais qui ne serait pas le « médecin traitant », ne sera, elle, remboursée qu'à 60 %... Seules exceptions, le généraliste qu'on va consulter quand on est en vacances, en déplacement ou celui qui remplace le « médecin traitant » quand lui-même est en congé.

Chez les médecins spécia-

listes, là aussi, attention aux pièges. La consultation chez un même spécialiste n'est pas remboursée au même tarif selon qu'on y est envoyé par son « médecin traitant » ou qu'on y va de son plein gré. Dans le premier cas, pour un spécialiste de secteur 1, le tarif est de 27 euros et on est remboursé à 70 %. Dans le deuxième cas, le même spécialiste peut demander de 27 à 32 euros et la Sécu ne rembourse que 65 % sur la base d'un forfait de 25 euros ! Et tout se complique encore avec les spécialistes de secteur 2, ceux qui pratiquent des honoraires libres... Et puis, il y a aussi le cas du spécialiste auquel le médecin traitant adresse un malade pour un « avis ponctuel » et qui alors facture sa consulta-

tion à 40 euros. Il faut aussi tenir compte des spécialistes que l'on peut consulter sans passer par la case « médecin traitant » et sans pour autant être pénalisé, tels que les ophtalmologistes et les gynécologues, et puis aussi du type de suivi médical pratiqué par ces spécialistes. Bref, comme le disait un représentant des sociétés de mutuelles : « Il y a plusieurs centaines de cas de figure. Nous en découvrons tous les jours. »

Le seul résultat possible de tout ce bazar, c'est que bien des gens hésiteront encore plus à se soigner. Et c'est bien le but recherché, c'est là que résident les espoirs d'économies pour l'assurance-maladie.

Sophie GARGAN

## • Budget de la recherche

### À qui profitent les subventions ?

Le budget du ministère de la Recherche a été voté par le Sénat à la fin du mois de décembre. Les sénateurs n'ont pas eu de mots assez forts pour se féliciter de son augmentation, soulignant à quel point la recherche était importante pour l'avenir du pays, de ses entreprises, de sa jeunesse etc.

Ces discours enrobaient mal le fait que, dans ce budget, l'augmentation principale est celle qui tombe directement dans les coffres des entreprises privées. Sur les dix milliards d'euros que l'État consacre à la recherche (équipements scientifiques, salaires des chercheurs, frais de fonctionnement des différentes institutions), près de un milliard et demi servira de subvention aux entreprises privées sous forme de crédits d'impôt.

Le ministre de la Recherche et les sénateurs mettent en avant

les « jeunes entreprises innovantes » (JEI) : totalement exonérées d'impôts sur les bénéfices pendant trois ans, puis exonérées à 50 % les deux années suivantes ; et aussi totalement exonérées de cotisations sociales patronales pour le personnel de recherche. Mais il ne s'agit pas là d'entreprises créées par de jeunes étudiants faisant de l'informatique dans leur garage puisque ces JEI peuvent avoir jusqu'à 250 employés et être la propriété de sociétés d'investissements multimilliardaires.

Sur les quelque 3 200 sociétés qui bénéficient de ces réductions d'impôt, seule la moitié sont des PME. Toutes les entreprises, y compris les plus grosses et les plus bénéficiaires, peuvent déduire de leurs impôts 5 % de leur budget de recherche et 45 % de l'augmentation de ce budget, avec un plafond de déduction qui vient d'être porté à huit millions d'euros par an. Tout cela est évidemment

cumulable avec d'autres déductions, pour d'autres motifs, et avec des subventions directes versées par l'Europe, la région, la commune, etc.

Ce sont donc les plus gros groupes qui profitent le plus d'une loi faite sur mesure pour eux. Ainsi les industries automobiles, quoique faisant des milliards de bénéfices, font passer une partie des études pour les nouveaux modèles en « recherches sur la pénétration des mobiles dans l'air » déductibles des impôts. Plus fort encore, les industries du luxe,

dans leur lutte contre les contrefaçons, peuvent se faire rembourser leurs frais de justice puisqu'il agit de défendre des brevets. Certes, si l'on considère que le sac Vuitton est une conquête de la science au même titre que la pénicilline...

L'État fait la quête pour la recherche médicale, et dans le même temps il subventionne la recherche dans la haute couture ou dans les cosmétiques. Un symbole de l'aberration de leur monde.

Paul GALOIS



De Robien visite un centre de recherche agrologique : de l'argent dans les tuyaux.

## • Grenoble

### Les gros gâtés

Dans son budget 2006, la municipalité socialiste de la ville de Grenoble a accordé 2,3 millions d'euros de subvention au projet du pôle technologique Minatec (Micro et nanotechnologies). C'est une somme proche de celle qui sera consacrée au projet dit de « développement social urbain » sur les quartiers Teisseire-Jouhaux.

Minatec fonctionnera effectivement comme un centre de recherche, mais ce sont surtout les grandes entreprises comme Schneider, STMicroelectronics, qui bénéficieront des retombées de ces travaux.

Encore des subventions publiques pour aider à la création de profits privés. N'en jetez plus !

Correspondant local

## • Industrie pharmaceutique

### Quand le juge tranche pour le très riche

Le laboratoire Pfizer, premier laboratoire mondial, a gagné un procès qui l'opposait au fabricant indien de génériques, le laboratoire Ranbaxy. Celui-ci se proposait de vendre le Lipitor, médicament anticholestérol de Pfizer (commercialisé en France sous le nom de Tahor), véritable poule aux

œufs d'or puisque c'est le médicament qui fait le plus gros chiffre d'affaires à l'échelle mondiale, la bagatelle de 12 milliards de dollars. Pfizer qui avait lancé le Lipitor en 1997 pourra donc continuer à engranger seul, jusqu'en 2011, les bénéfices mirifiques de ce produit.

À l'annonce du jugement, l'action de Pfizer avait augmenté de 8 %, puis de près de 10 % le lendemain du verdict. Mais toutes les actions des trusts de la pharmacie ont augmenté, en particulier celles de Sanofi-Aventis, en procès pour le brevet de son médicament anticoagulant vedette, le Plavix,

quatrième médicament mondial en chiffre d'affaires : 5 milliards de dollars.

Cela dit, les laboratoires de génériques ne sont pas les Robins des Bois, défenseurs des consommateurs, pour qui ils veulent parfois se faire passer. Ce sont des industriels qui entendent bien avoir une part

du gâteau et des milliards de profits. Mais dans le domaine du médicament le proverbe reste d'actualité : « Selon que vous serez... » et les juges ont donné raison aux plus gros trusts. Et la santé dans tout cela ?

C.D.

## • « Papy-boom » et remise en cause des retraites

# La justice : gagner plus sans retarder l'âge des départs

Voilà qu'avec la nouvelle année des économistes, relayés par une partie de la presse, remettent sur le tapis « la menace » que représenterait l'arrivée à la retraite des générations dites du papy-boom. Il s'agit des salariés qui sont nés juste après la guerre, qui naturellement étaient plus nombreux que ceux de la génération précédente.

Tout se passe comme si ces économistes et journalistes agissaient en éclairés ayant pour tâche de tester les réactions des salariés avant de nouvelles attaques contre les retraites. Ainsi, *Le Parisien* justifie un sondage où il était demandé aux sondés s'ils trouvaient bon ou mauvais de retarder l'âge de la retraite. 77 % ont répondu que c'était une mauvaise chose. Ce qui est réconfortant. Mais la mise en condition ne s'arrêtera pas là.

Il y a quelques mois, Thierry Breton, le ministre de l'Économie, parlait « d'une France qui ne travaille pas assez ». Juste avant les fêtes c'était à propos de la dette du pays que le même Breton, puis Villepin et d'autres avaient affirmé sans rire que le « poids des retraites des fonctionnaires » en était une des causes majeures.



Manifestation à Paris, le 10 mars 2005.

On nous dit qu'en 2040 il y aurait sept retraités pour dix actifs, voire dans cinquante ans un retraité pour un actif. Et alors, en quoi est-ce un problème ? En un siècle la productivité horaire du travail a été multipliée par seize, principalement pendant les trente dernières années.

La mise en condition pour de nouvelles remises en cause du droit des retraités a vraiment quelque chose d'indécent. Les travailleurs n'ont pu bénéficier que pendant une quinzaine d'années d'une retraite un peu plus correcte. Il s'agissait de ceux qui étaient sous le régime de cotisation où il suffisait d'avoir cotisé trente-sept ans et demi pour

bénéficier d'une retraite à taux plein. Ce fut le cas dans les années 1970 et au début des années 1980. Le candidat Mitterrand avait fait de la retraite à soixante ans l'une de ses 101 propositions. Celle-ci entra dans les faits en 1983 mais par la suite il n'y eut qu'une succession de remises en cause des droits des retraités, commencées sous la gauche et ce même Mitterrand, puis continuées par la droite, avec en particulier sous Balladur l'obligation d'avoir cotisé quarante ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Et dans le même temps l'État pillait les caisses de la Sécurité sociale et de retraites pour faire toujours plus

de cadeaux aux patrons, leur offrant sans compter baisses de charges sur baisses de charges.

Ceux qui arrivent aujourd'hui à la retraite après avoir subi de plein fouet le chômage de masse que le pays connaît depuis plus de vingt ans font l'amer constat qu'ils ont été deux fois victimes. D'abord en tant que chômeurs, avec le désastre que cela peut vouloir dire parfois ; et plus tard en tant que retraités, et ce jusqu'à la fin de leur vie. Ce n'est que quand il demande à faire valoir ses droits à la retraite que le salarié peut constater que ses droits, à la retraite de base et complémentaire, ne sont pas complets. Ainsi,

s'il a été un temps érémitique, ou s'il a suivi une formation de longue durée pour se reconvertir, il aura perdu l'intégralité de ses droits pendant toute la période correspondante. Quant aux chômeurs de longue durée qui se seront retrouvés en fin de droits des Assedic, en Allocation spécifique de solidarité, ASS (500 000 en moyenne ces dernières années), ils constateront qu'ils ont été privés de droit à la retraite complémentaire pour cette période.

Tout cela, ajouté aux conséquences du changement de mode de calcul et de l'augmentation des prélèvements obligatoires, fait que les retraites perçues sont de plus en plus basses et ne vont cesser de baisser.

C'est cela qui est scandaleux, au moment où les profits des entreprises explosent et où les riches choyés de cadeaux fiscaux fêtent, en cette nouvelle année, une fortune qui s'est accrue.

La moindre justice serait au contraire de permettre à chacun de s'arrêter assez tôt pour ne pas s'être usé au travail, avec une retraite qui permette de vivre décemment.

Paul SOREL

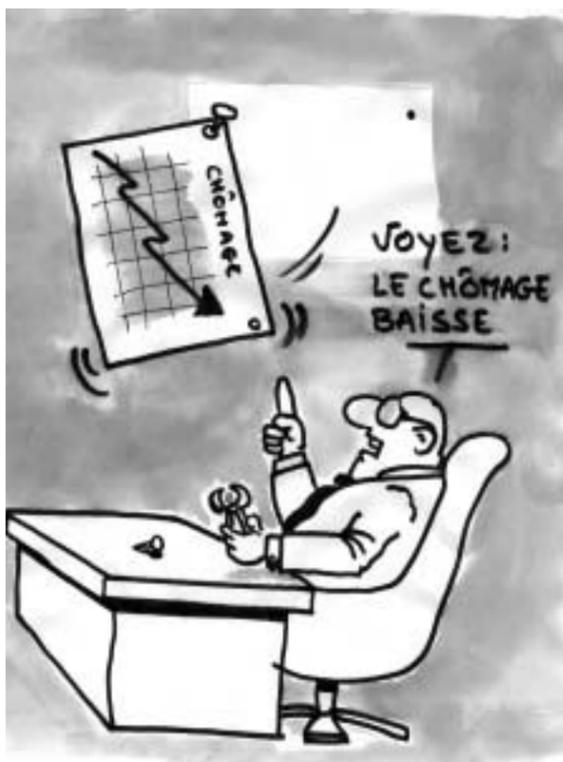
## • Statistiques officielles

# Plus de quatre millions de chômeurs recensés

Chirac et Borloo se sont félicités de la baisse du chômage. Celui-ci aurait reculé pour le huitième mois consécutif en novembre, de 1,2 %, soit une baisse de 28 200 chômeurs inscrits.

Il faut croire que diminution du chômage ne veut pas dire reprise de l'emploi puisque, dans le secteur privé, celui-ci n'a pas progressé : seulement 1 000 créations nettes d'emploi au troisième trimestre. D'ailleurs, les sorties des fichiers de l'ANPE pour « reprise d'emploi déclarée » ont même baissé de 8 000 en novembre par rapport au mois précédent.

Les « contrats nouvelle embauche » (CNE), qui portent la période d'essai à deux ans, connaissent sans doute un certain succès auprès des patrons puisqu'ils concernent aujourd'hui 220 000 salariés. Mais l'absence de création d'emploi dans le privé indique que les CNE n'ont donc fait que



remplacer les anciens contrats à durée déterminée ou indéterminée. Au total, aucun chômeur en moins mais des précaires en plus !

gnifiante, face à l'ampleur du fléau.

L'Unedic a recensé en novembre 2005 4,24 millions de demandeurs d'emploi : 3,88 mil-

L'emploi stagne, et sans le retour des « contrats » en tout genre subventionnés par l'État (« contrat initiative », « contrat d'avenir » ou « d'accompagnement vers l'emploi ») dans le secteur privé et surtout public, il chuterait brutalement.

Alors cette baisse du chômage est, au mieux, insi-

lions de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) et 407 000 dispensés de recherche d'emploi (DRE). Cette catégorie des DRE, créée en 1984 pour les chômeurs âgés qu'on dispensait de rechercher un emploi, n'a cessé de progresser. Ils touchent en général l'assurance-chômage ou l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) s'ils ont épuisé leurs droits, mais ne sont plus tenus de chercher un emploi ni de pointer à l'ANPE. Ils ne sont plus comptabilisés parmi les chômeurs, alors que seul l'âge les en différencie.

Quant aux DEFM, ils sont eux-mêmes depuis 1995 divisés en huit catégories.

Les demandeurs d'emploi en stage ou en CES sont totalement exclus des statistiques, même s'ils sont inscrits comme demandeurs d'emploi.

En fait, seule la première catégorie, celle qui regroupe les demandeurs de CDI à temps complet et n'ayant pas travaillé 78 heures dans le mois, représente le nombre officiel de chô-

meurs, soit 2 432 989.

Mais le total des demandeurs d'emploi atteint près de 3,9 millions si on y ajoute les autres catégories (demandeurs d'emploi qui ont travaillé plus de 78 heures ou à la recherche d'un CDD, d'intérim ou de temps partiel) qui ne font pas partie du chiffre officiel du chômage, et 4,24 millions, si l'on inclut les dispensés de recherche d'emploi.

Sur ce nombre total de demandeurs d'emploi, seulement 2 520 000 sont indemnisés : (49 % au titre de l'assurance-chômage et 11 % au titre de la solidarité). 1,72 millions ne touchent aucune indemnisation.

Le total des demandeurs d'emploi était de 2,7 millions en mai 1986, 3 millions en 1990 puis a dépassé les 4 millions depuis dix ans. Reprise ou pas, ce chiffre n'a jamais cessé d'augmenter depuis vingt-cinq ans.

Christian BERNAC

## • La préfecture de Bobigny refuse des braseros aux étrangers qui font la queue

# La xénophobie banale de l'administration française

Le nombre de guichets destinés aux étrangers dans les préfectures, et le personnel qui s'en occupe, est en quantité ridiculement insuffisante par rapport à ceux, nombreux qui sont contraints de s'adresser à leurs services pour les renouvellements des cartes de séjour, le remplacement de papiers perdus ou volés, etc.

Il y a, chaque jour ouvrable, des queues à n'en plus finir. Celles-ci varient selon les préfectures bien sûr, mais c'est en région parisienne que les records d'affluence sont les plus importants, en particulier à l'antenne de la préfecture de la rue d'Aubervilliers, à Paris, ou pour les étudiants rue Miollis, ou encore à la préfecture de Bobigny, en Seine-Saint-Denis.

Pour l'antenne de la rue d'Aubervilliers, seuls les trente premiers sont acceptés aux guichets alors qu'il y a tous les jours des queues de plusieurs centaines de personnes. Ou plus exactement

toutes les nuits, car pour avoir la moindre chance de passer, il faut être sur place très tôt le matin. Certains sont donc contraints de passer la nuit dehors. C'est comme cela toutes les nuits, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il gèle.

Pour certaines démarches il faut la présence du mari et de l'épouse, et faute de pouvoir faire garder les enfants, il y a aussi de jeunes enfants, parfois même des bébés, qui sont dans la queue.

À la préfecture de Bobigny, en Seine-Saint-Denis, il y a généralement plus de mille personnes qui attendent.

La nuit du 30 décembre, le thermomètre descendait en dessous de zéro, la municipalité PCF de Bobigny a fait apporter, vers 5 heures du matin, cinq braseros disposés le long de la file d'attente pour que les étrangers frigorifiés puissent se réchauffer un peu.

Le lendemain, le préfet les faisait interdire au motif que « ces

*braseros présentaient un danger important pour les personnes et notamment les enfants dès lors qu'ils n'avaient aucune protection. En plus du drame humain, des brûlures auraient engagé la responsabilité de l'État et de la commune ».*

Certes ces appareils rudimentaires comportent des risques, mais laisser des gens dehors, alors qu'il gèle, n'en comporte-t-il pas, et en particulier pour les enfants dont le préfet reconnaît la présence ?

Les nuits glaciales, ces autorités ne cessent de répéter qu'il faut aussitôt appeler le 115 si l'on voit des gens sans abri. Eh bien des sans-abri il y en a, au vu et au su de tout le monde... devant les préfectures. Ni la police ni l'administration ne font rien pour eux. Au contraire, lorsqu'il y a un geste de solidarité élémentaire, elles l'interdisent !

André VICTOR

## • Sans-papiers

# Dénonciation des exactions de l'État français

Les pratiques du gouvernement Chirac-Villepin et du ministre de l'Intérieur Sarkozy à l'encontre des demandeurs d'asile et des sans-papiers, viennent d'être dénoncées publiquement par le Comité des Nations unies contre la torture, dont la France a pourtant signé la Convention.

Le comité relève le non-respect d'articles de la Convention contre la torture, notamment « ... le caractère expéditif de la procédure dite prioritaire concernant l'examen des demandes déposées dans les centres de rétention administratifs ou aux frontières, qui ne permet pas une évaluation des risques de renvoi de certaines personnes vers un État où elles pourraient être soumises à la torture. »

« Il est en outre recommandé à la France de prendre les mesures nécessaires afin que les personnes refoulées bénéficient d'office d'un jour franc et soient informées de ce droit dans une langue qu'elles comprennent » ; Sarkozy et ses services, pour atteindre leurs quotas d'expulsés, ne s'embarrassant pas de tels détails.

Le comité demande aussi à la France « de lui fournir des informations sur les allégations qu'il a reçues concernant des arrestations collectives de personnes en vue d'être placées dans des centres de rétention administrative dans l'attente d'un renvoi vers un État tiers ». Sauf qu'il ne s'agit pas « d'allégations » mais

de faits bien réels et, comme les « arrestations collectives », sont une expression qui désigne les rafles qui ont eu lieu cet été dans les quartiers immigrés du nord de Paris.

Le comité estime aussi « que la France devrait autoriser la présence d'observateurs des droits de l'homme ou des médecins indépendants à l'occasion de tous les éloignements forcés par avion ». Quand on sait la violence de certaines de ces expulsions ayant parfois entraîné mort d'homme, on comprend que le gouvernement ne veuille que des CRS comme seuls observateurs.

Pour les sans-papiers et au-delà pour tous les appréhendés par la police, le comité se dit « préoccupé par la loi du 9 mars 2004 faisant reculer l'accès à l'avocat à la 72<sup>e</sup> heure

*de la garde à vue dans le cadre de la procédure spéciale applicable en matière de criminalité et de délinquance organisée ; par le recours fréquent à la détention provisoire et par les mauvaises conditions de détention... »*

Les organisations de défense des sans-papiers et des demandeurs d'asile, dont la Coordination nationale, qui dénoncent ces exactions depuis des années, se félicitent que ce Comité des Nations unies contre la torture leur donne raison et s'élève contre les comportements inhumains de l'État français, qui aboutissent souvent à des drames.

Malheureusement, cela sera loin de suffire pour que le gouvernement et son ministre de l'Intérieur changent leurs méthodes.

Louis BASTILLE

### LUTTE DE CLASSE N° 93 (Décembre 2005 - janvier 2006)

#### Textes du 35<sup>e</sup> congrès de Lutte Ouvrière

##### Textes préparatoires

- La situation intérieure
- La présente crise du logement
- Relations internationales et domination impérialiste
- L'économie capitaliste mondiale
- Une orientation pour une année sans élections
- Pour que les révoltes de la jeunesse ne conduisent pas à l'impasse

##### Textes présentés au Congrès

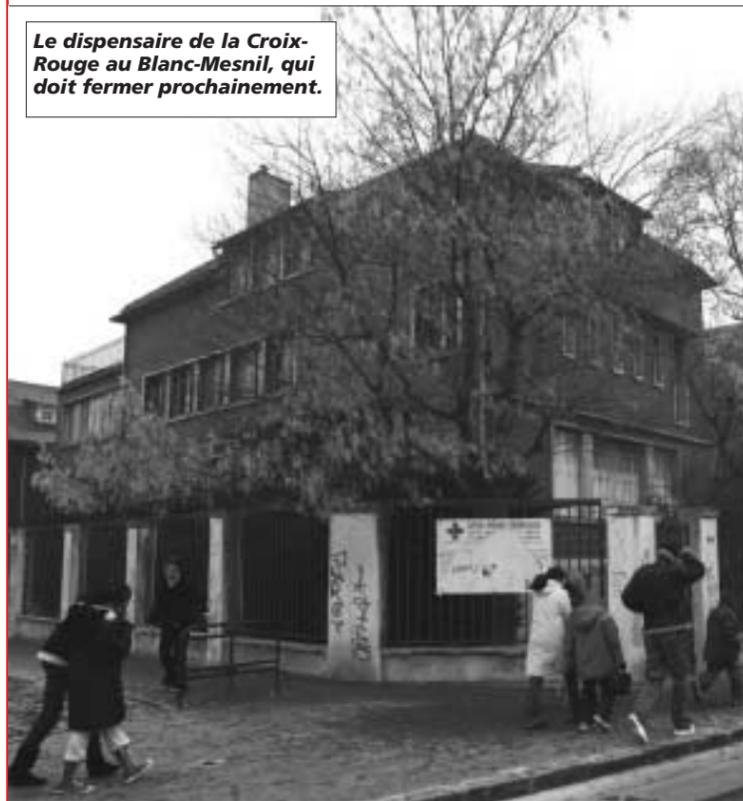
- Motion d'orientation soumise au vote des délégués
- Texte sur les banlieues, discuté au congrès

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres

## • Fermeture de trois dispensaires de la Croix-Rouge en Seine-Saint-Denis

# La santé publique devrait être une des missions de l'État

**Le dispensaire de la Croix-Rouge au Blanc-Mesnil, qui doit fermer prochainement.**



La Croix-Rouge vient de fermer trois centres de santé qu'elle avait en Seine-Saint-Denis – au Blanc-Mesnil, à Épinay-sur-Seine et à Drancy. En vingt ans, elle a fermé les uns après les autres la quinzaine de centres qu'elle possédait dans ce département, et dix autres structures similaires, dans d'autres départements, vont subir le même sort.

La fermeture de ces dispensaires touche la partie la plus pauvre de la population, qui y vient en consultation parce qu'elle n'est pas obligée d'avancer l'argent pour se faire soigner. Au Blanc-Mesnil, par exemple, 35 % des 10 000 malades qui fréquentaient annuellement ce centre étaient en Couverture maladie universelle (CMU). Ces structures proches de la population, regroupant médecins généralistes et spécialistes, étaient aussi faciles d'accès, et elles permettaient à des gens qui hésitent à voir un médecin de se faire suivre. Des médecins du Blanc-Mesnil racontent ainsi avoir vu « des grandes de huit ans amener leur petite sœur » !

Où ces personnes vont-elles aller maintenant ? Sachant que la Seine-Saint-Denis est le département de la région pari-

sienne le plus mal loti en matière médicale : le nombre de médecins y est deux fois inférieur à la moyenne régionale et les centres de santé, ainsi que les médecins, sont déjà surchargés de patients. La fermeture des dispensaires risque d'exclure des soins les plus pauvres, ceux qui ne feront pas des kilomètres, prolongés par des heures d'attente, pour se rendre dans un service de soins public, ou qui n'ont pas les moyens d'avancer l'argent d'une consultation privée.

Le motif invoqué pour fermer ces centres est qu'ils étaient déficitaires et que la Croix-Rouge se trouvait devant une situation financière « intenable ». Peut-être. Mais la Croix-Rouge s'est bien gardée de mettre devant ses responsabilités l'État, dont ce devrait être le rôle d'assurer un service de santé suffisant. Il est vrai que son président en France n'est autre que l'ancien ministre de la Santé Jean-François Mattei – le « Monsieur Canicule » qui n'avait pas jugé bon d'interrompre ses vacances pendant l'été 2003, alors que les personnes âgées mourraient par milliers.

Marianne LAMIRAL

## • Niches fiscales

# Les riches contribuables crèvent le plafond

Le Conseil constitutionnel vient d'invalider un article de la loi de finances 2006 votée par le Parlement, qui portait sur le plafonnement des niches fiscales. Ce plafonnement limitait à 8 000 euros par foyer, plus 1 000 euros par enfant à charge, le total des avantages fiscaux dont les hauts revenus pouvaient profiter. Cette mesure était destinée à contrebalancer d'autres mesures fiscales de cette même loi, qui toutes favorisent sans complexe les plus riches contribuables : bouclier fiscal, modification des tranches de l'impôt sur le revenu...

Pour justifier son invalidation le Conseil constitutionnel, qui avait été saisi par le Parti Socialiste, a prétexté que cet article était d'une « complexité excessive ». Par contre, il n'a rien trouvé à dire sur les autres mesures, tout aussi complexes, mais qui avaient à ses yeux le mérite de protéger les très hauts revenus.

Pourtant, le plafonnement des niches fiscales aurait eu une portée limitée. Beaucoup d'avantages fiscaux existants avaient été en effet écartés du calcul de ce plafonnement, et seules une quinzaine de niches seraient entrées dans son périmètre. Selon le Syndicat National Unifié des Impôts, ce plafonnement finalement annulé n'aurait rapporté qu'à peine 60 millions d'euros aux caisses de l'État. Une peccadille !

L'ensemble des niches fiscales sont très coûteuses pour les caisses de l'État. Plus de 400 allègements fiscaux dérogatoires ont été progressivement institués par des empilement de lois au fil des années, dont 200 concernent l'impôt sur le revenu. Certaines de ces « niches » fiscales ne concernent que quelques dizaines de personnes et ne sont qu'anecdotiques, comme celle concernant les frais professionnels des polisseurs de pipes de la région

de Saint-Claude. Mais d'autres sont autrement conséquentes, comme les exonérations concernant les assurances-vie et les contrats assimilés, qui représenteraient un manque à gagner au budget de l'État de 3,5 milliards d'euros sur une seule année. Certains avantages sont très ciblés, et très prisés des détenteurs de capitaux : la réduction d'impôt sur les plus-values réalisées dans les DOM-TOM permettent à 100 bénéficiaires d'économiser au total deux millions d'euros. Toujours dans les DOM-TOM, les propriétaires-bailleurs de logements ont droit à un cadeau de 180 millions d'euros. Et les connaisseurs-détenteurs de capitaux apprennent par cœur la loi Malraux, la loi de Robien, la loi Périssol, la loi Pons...

Tous les contribuables ne profitent pas de ces « niches ». La moitié de la population, celle qui ne paie pas l'impôt sur le revenu, n'en voit pas la couleur.

Par contre, toujours d'après le Syndicat National Unifié des Impôts, 86 % des déductions fiscales profiteraient aux 10 % les plus riches des contribuables

Au total, ces niches fiscales coûtent au budget de l'État 45 milliards d'euros par an, et même 60 milliards d'euros si l'on tient compte des entreprises qui profitent de certaines « niches » fiscales. Ainsi, les

compagnies aériennes sont exonérées de la taxe pétrolière, la TIPP, sur leurs achats de carburant, et économisent 1,3 milliard d'euros.

Alors, quand le gouvernement fait semblant de pleurer sur le déficit du budget de l'État et sur l'énormité de la dette publique, ce n'est de sa part que pure hypocrisie.

Bertrand GORDES



## • Éducation nationale

# Baisse des postes aux concours d'enseignants

Aux vacataires de l'Éducation nationale qui demandent leur réemploi, le ministère répond : « Vous n'avez qu'à passer les concours si vous voulez être embauchés » ! Or, dans le même temps, il annonce la diminution de 6 000 postes d'enseignants proposés aux différents concours de recrutement.

Dans le premier degré, 11 250 postes sont ouverts en 2006, contre 12 750 l'an passé. Cela fait une baisse de 13 %. Dans le second degré (collèges et lycées), avec 4 800 postes en moins, le recul atteint une moyenne de 29 % : 24 % de postes en moins pour les sciences, 28 % pour les lettres, et 50 % pour l'éducation physique ! Les lycées professionnels sont aussi lourdement touchés pour le nombre de postes mis en concours.

Le ministère de l'Éducation nationale justifie cette baisse des recrutements par le fait que les effectifs d'élèves diminuent dans le secondaire et devraient aussi diminuer dans le primaire... à partir de 2010 ! Il ajoute qu'un nombre d'enseignants moins important que prévu devant partir à la retraite l'an prochain (à cause de la réforme qui les oblige à prolonger leur activité s'ils veulent toucher une retraite à taux

plein), une baisse du nombre des postes mis aux concours ne signifierait pas pour autant une diminution des effectifs. Mais comment le croire, alors que les mêmes services du ministère estiment à 17 300 les départs en retraite dans le secondaire pour l'année prochaine ? Avec 10 000 nouveaux professeurs recrutés aux concours externes, le déficit en nombre d'enseignants est simple à calculer. Et il s'ajoute à celui des années précédentes.

Le gouvernement poursuit

donc sa politique de diminution du nombre de fonctionnaires, dont le seul but est de dégager des crédits pour faire des cadeaux aux possédants. Allègre, ministre de l'Éducation nationale sous le gouvernement Jospin, avait affiché son intention de « dégraisser le mammoth ». Ses successeurs continuent dans la même veine, tout en parlant de « continuité du service public » et de « bonne gestion du personnel ».

Dans les faits, cela voudra

dire qu'aux prochaines rentrées scolaires il y aura moins d'enseignants devant les élèves et il y aura encore plus d'emplois précaires : un certain nombre de jeunes qui préparent les concours sont souvent déjà embauchés pour assurer des remplacements ou boucher en catastrophe les trous causés par l'insuffisance des effectifs. Avec une baisse des postes offerts aux concours, ils auront moins de chances d'obtenir leur titularisation, c'est-à-dire un emploi

mieux payé et garanti.

Les élèves, que les différents ministres disent vouloir placer « au cœur du système scolaire », subiront aussi les effets néfastes de cette politique d'économies, en étant plus nombreux par classe et en voyant des enseignants, vacataires ou contractuels, se succéder sur un même poste sans qu'il leur soit donné le temps et la possibilité d'offrir un enseignement suivi.

Marianne LAMIRAL

## • Professeurs sans poste ou non payés

# La grande misère de l'Éducation nationale

Une quarantaine de professeurs non titulaires, licenciés à la rentrée de septembre, se relaient et « campent » devant le rectorat de l'académie de Créteil pour obtenir d'être réembauchés et titularisés. Ils ont maintenu leur « campement » pendant les congés de Noël, pour montrer que derrière eux, qui sont « une poignée », « il y a 17 000 professeurs non reconduits ces trois dernières années, dont 3 000 en Ile-de-France... Un plan de licenciement qu'on n'a jamais vu dans le privé. »

Le recteur s'est contenté de

leur conseiller de passer les concours en interne, pour être titularisés. Mais ces professeurs, qui ont entre cinq et dix ans d'expérience, ont été inspectés et ont donné toute satisfaction, puisqu'ils ont été repris d'une année sur l'autre. Ils estiment, à juste titre, que l'Éducation nationale doit titulariser tous ceux qu'elle a employés pendant des années aux mêmes fonctions qu'un professeur titulaire. Et en effet on a bien besoin de ces milliers d'enseignants supplémentaires pour accueillir les élèves dans des classes un peu moins bondées. Mais ce

n'est pas le souci de De Robien et des rectorats, qui gèrent la pénurie.

Dans le même temps, la presse s'est fait l'écho des difficultés qu'ont pour toucher leur salaire des professeurs vacataires, qui ont eu la « chance », eux, d'être nommés en septembre. En effet les salaires des vacataires, contractuels et autres maîtres-auxiliaires sont régulièrement versés en retard, près de huit à dix semaines après le début de la vacance. C'est la même situation pour les professeurs stagiaires en formation. Vendredi 16

décembre ils étaient une centaine à manifester devant l'inspection académique de Bobigny : quatre d'entre eux n'avaient rien touché depuis septembre, les autres avaient reçu 70 % de leur salaire le 1<sup>er</sup> novembre et devaient toucher le reste le 1<sup>er</sup> janvier !

Des milliers de professeurs non titulaires, vacataires et contractuels au chômage ou payés avec retard, c'est la réalité de l'Éducation nationale. Les besoins sont énormes mais les moyens sont dérisoires.

Cédric DUVAL

## Fin de l'état d'urgence... mais pas des problèmes urgents

Chirac a décrété la fin de l'état d'urgence « au vu de la situation de ces dernières semaines ». Cet état d'urgence avait été institué le 8 novembre et prorogé le 21 novembre pour une durée de trois mois.

C'est un geste qui se veut théâtral, tout comme le fut l'instauration de cet état d'urgence par Villepin et Sarkozy. Désormais, nos gouvernants considèrent donc la situation comme normale : la misère continue à croître et exerce ses ravages, les jeunes continuent à galérer et un petit nombre d'entre eux à vouloir se faire entendre de façon parfois stérile et dérisoire. Aujourd'hui, cela fait moins de bruit qu'il y a quelques semaines et c'est tout ce qui compte pour le gouvernement.

La loi sur l'état d'urgence remonte aux débuts de la guerre d'Algérie ; elle autorisait les représentants de l'État à prendre de nombreuses mesures contre toute personne susceptible d'entraver l'action des autorités : interdiction de circulation, interdiction de séjour, assignation à résidence, fermeture de lieux de réunion, perquisition de jour et de nuit, contrôle de la presse, etc.

La réactivation de cette loi en novembre dernier n'a évidemment pas eu les mêmes effets qu'en 1955 ; mais elle a pu confirmer la police dans l'idée

qu'elle aurait les mains plus libres et elle a contribué à rassurer tous les tenants de l'ordre qui constituent le gros bataillon des électeurs de droite et d'extrême droite auxquels Sar-

kozy et Villepin veulent plaire.

La suppression de l'état d'urgence vise donc à faire croire que tout est résolu grâce à la fermeté gouvernementale.

Sarkozy et sa police n'avaient

pas vraiment besoin de cet état d'urgence pour interpellier trois mille personnes et en passer plusieurs centaines au tribunal, même si cela leur facilitait la tâche ; ils s'en passeront d'ailleurs

fort bien pour continuer leur travail.

Quant aux vrais problèmes, ils couvent sous la cendre...

Sylvie MARÉCHAL

### • Violences urbaines

## L'État fait payer les communes

La petite guerre continue entre les compagnies d'assurances et l'État pour savoir qui paiera la facture des violences urbaines de novembre dernier, dont le montant global se situe aux alentours de 200 millions d'euros.

L'État a clairement indiqué qu'il « n'interviendrait pas dans ce dossier », sous prétexte que les communes dans lesquelles ont eu lieu des dégradations sont assurées. Les sociétés d'assurances, avec à leur tête la SMACL (mutuelle d'assurances des collectivités locales) qui couvre un grand nombre de communes, déclarent, elles, que c'est à l'État de payer, puisqu'il a été incapable de maintenir l'ordre. Elles s'appuient sur une loi de 1983 qui stipule que l'État est « civilement responsable des dégâts résultant des crimes et délits commis par des attroupements ». Le maire (PS) de Noisy-le-Grand,

en Seine-Saint-Denis, va même plus loin : « Nicolas Sarkozy a mis le feu dans les banlieues. Nous devrions lui demander des comptes sur ses deniers personnels comme il le préconise lorsqu'un juge a commis une faute » !

L'État et les sociétés d'assurances parviendront peut-être à un accord. Mais en attendant, ce sont les communes qui vont payer la note par une hausse de leurs tarifs d'assurance : cette augmentation ira de 5 % au minimum pour toutes les communes (même les plus petites isolées en pleine campagne) à 30 % pour les communes jugées « à risques ». Et à supposer que l'État accepte en fin de compte de payer une partie des dégâts, rien ne garantit que les assurances reviennent sur leur décision d'augmenter les primes... en prévision de futures émeutes !

L'État s'apprête à débours 400 millions d'euros pour les offrir aux riches assujettis à l'ISF, au travers du « bouclier fiscal », qui fixe à 60 % de leurs revenus le total des impôts qu'ils doivent payer. Mais il refuse d'aider les communes à payer les dégâts des violences des banlieues, qui se montent

seulement à la moitié de cette somme. C'est pourtant bien lui qui en est responsable, non seulement du fait de Sarkozy, mais du fait aussi de la politique d'abandon des quartiers défavorisés, menée depuis des dizaines d'années.

Marianne LAMIRAL



Les habitants dont les voitures ont brûlé, paieront, comme les autres, les impôts locaux augmentés du fait des assurances plus chères.

### • Le prix de l'eau

## Une manne pour les trusts

Trente maires de gauche et délégués membres du Sedif, Syndicat des eaux d'Ile-de-France, qui regroupe 144 communes, ont signé un appel protestant contre le prix trop élevé de l'eau, qui pénalise les usagers et enrichit les sociétés de distribution d'eau. En l'occurrence, il s'agit essentiellement de la Générale des Eaux, du groupe Véolia (ex-Vivendi) et, dans une moindre mesure de la Lyonnaise des Eaux, appartenant au groupe Suez.

La facture d'eau augmente régulièrement, à Paris comme ailleurs, même si dans la capitale, le prix (2,26 euros au m<sup>3</sup>) est moins élevé que dans la plupart des autres villes.

Sur l'ensemble du territoire, les factures ont en effet presque doublé entre 1990 et 2000, avec des distorsions importantes, les prix variant de 1 à 7. Les prix les plus élevés sont ceux des communes où l'eau est distribuée par des sociétés privées. Selon des chiffres publiés par un rapport de l'Assemblée nationale en 2001, la différence de prix entre régies communales et

sociétés privées pouvait atteindre 27 % pour la distribution d'eau et 20,5 % pour l'assainissement.

Pourtant 80 % de la distribution d'eau sont assurés par la Générale des Eaux, la Lyonnaise des Eaux et, dans une moindre mesure par la SAUR (Société d'aménagement urbain et rural) autrefois propriété de Bouygues qui en possède encore 15 %. Il s'agit de multinationales qui ont empêché des contrats faramineux.

La quasi-totalité de ces contrats confient à ces trusts la gestion du service, tandis que le renouvellement du réseau reste à la charge de la collectivité. Mais, souvent, ces mêmes sociétés se chargent des travaux, en prélevant à l'avance des provisions sur les usagers. Et comme, contrairement aux régies communales, elles peuvent s'en servir pour placer l'argent sur les marchés financiers, elles ne s'en privent pas... quitte à retarder et même à « oublier » les travaux à réaliser. C'est ainsi que la mairie de Paris a dû exiger des distributeurs

qu'ils lui rendent une large part des 150 millions d'euros destinés à entretenir les canalisations, entretien qu'ils n'avaient pas réalisé en totalité.

La manne financière que procurent les contrats du service de l'eau est très convoitée. Preuve en est que les trusts de l'eau ont payé de très gros « droits d'entrée » (570 millions de francs à Toulouse) pour obtenir le marché ; ils ont multiplié les pressions et les arrangements, appuyés sur des sym-

pathies politiques et des pots-de-vin. Cela peut leur valoir parfois quelques déboires : la Lyonnaise des Eaux vient d'être condamnée à 400 000 euros d'amende pour « entrave à la concurrence », et le Sedif à 100 000 euros, au grand dam de son président André Santini, qui se défend d'avoir favorisé ce trust pour l'obtention du marché des eaux de Rungis. Mais ce n'est qu'une infime ponction sur les centaines de millions que les trusts de l'eau récupèrent sur

les usagers et grâce auxquels, de l'avis même des rapports officiels, ils ont financé leur extension à l'étranger.

La protestation des maires de gauche s'inscrit en partie dans une perspective électorale mais, en rappelant les sommes que représentent les contrats pour ces trusts – 300 millions d'euros pour Veolia en Ile-de-France – elle jette un coup de projecteur sur ce qu'ils s'offrent aux dépens des usagers.

S. M.

### Une association des maires complaisante envers Veolia et compagnie

« Tous les jours, les entreprises de l'eau avec les mairies nous délivrent l'eau du robinet que nous pouvons consommer en toute confiance. Merci pour l'eau ! ». Sur divers médias, on a pu entendre ou voir cette publicité commanditée par un syndicat patronal qui regroupe principalement Véolia, la Lyonnaise des Eaux et la

SAUR. La publicité précise que ce message a obtenu le soutien de l'association des maires de France.

Cette association des maires est financée par les cotisations des mairies adhérentes, 34 000 sur 36 000. Elle est censée faire en sorte que les maires soient « entendus, informés, conseillés ». Mais, au lieu d'aider des municipali-

tés à se débarrasser de l'emprise des sociétés privées distributrices d'eau, qui grèvent les budgets municipaux en imposant leurs prix, elle collabore avec elles. À croire que ceux qui décident des choix de cette association des maires ne boivent pas que des pots d'eau ?

Jean SANDAY

## • Burgess-Norton (Ex-IP Marti) – Vieux-Charmont (Doubs)

### Après 40 jours de grève, l'occupation de l'usine continue

Depuis le 21 novembre les 69 ouvriers et techniciens de Burgess-Norton sont en grève pour le maintien de leurs emplois et occupent les locaux. Peugeot, à qui est destiné 60 % de la production des axes de piston pour l'automobile, ne veut pas intervenir dans cette entreprise sous-traitante, alors que Burgess-Norton n'est qu'à quelques centaines de mètres de l'usine Peugeot de Sochaux.

Les réveillons de Noël et du

jour de l'an à l'usine ont confirmé la solidarité des travailleurs et des habitants de la région en faveur des grévistes. Pour le réveillon du jour de l'an, c'est un traiteur qui a fourni quarante repas, et à Noël c'est un comité d'établissement qui a donné les cadeaux pour les 46 enfants des travailleurs de l'entreprise.

Par ailleurs les 60 000 euros de dons et de collectes vont permettre d'assurer un versement aux 69 travailleurs en grève aux-

quels s'ajoutait le règlement de la prime de fin d'année, finalement acceptée par la direction, à peine les plaintes aux Prud'hommes déposées.

Mardi 2 janvier avait lieu un Comité d'entreprise. Il s'est tenu en dehors de l'usine dans une zone industrielle proche, avec un rassemblement d'une centaine de militants d'autres entreprises de la région venus soutenir les grévistes.

Il en ressort que la direction

de Burgess-Norton s'est déclarée en dépôt de bilan pour cause de cessation de paiement, les représentants de la CGT votant contre. Le tribunal de commerce de Montbéliard devra décider dans quinze jours, soit de prononcer la liquidation judiciaire, soit de placer l'entreprise en redressement judiciaire pour une durée à définir.

En attendant la décision du tribunal, les « Marti » n'ont d'autre choix que de continuer

leur lutte entourés de la solidarité de tous et en particulier des travailleurs de PSA.

Correspondant LO

## • Carrefour-Le Merlan – Marseille

### Réintégration d'un militant CGT

**Mohamed Bédhouche, délégué CGT du magasin Carrefour-Le Merlan à Marseille, a appris le 2 décembre 2005 que son licenciement était définitivement refusé par le ministère du Travail. Pour tous ceux qui l'ont soutenu depuis plus d'un an, salariés du magasin Carrefour où il était employé, militants syndicaux et politiques de la région, c'est une victoire. Et c'est aussi un camouflet pour la direction qui le poursuivait.**

Le 12 octobre 2004, en comparution immédiate, Mohamed avait été condamné à six mois de prison dont 15 jours ferme et incarcéré à la prison des Bau-

mettes pour « subornation de témoin ». On lui reprochait d'avoir demandé à un vigile du magasin de « dire la vérité » alors que celui-ci s'appretait à témoigner contre un jeune employé du magasin accusé d'avoir « volé » un paquet de surgelés et qui, pour ce fait, était en voie d'être licencié. C'est donc en exerçant son activité de délégué à propos d'un licenciement contestable que Mohamed Bédhouche s'est retrouvé en prison. Les employés du magasin se sont alors mis immédiatement en grève et ont bloqué l'approvisionnement du magasin pendant plus d'une semaine, aidés par des syndicalistes CGT d'autres entreprises de la ville.

Le 25 octobre 2004, Moha-

med Bédhouche était enfin libéré mais comme l'affaire devait être rejugée « sur le fond » par la Cour d'appel d'Aix, la direction interdisait au délégué l'accès au magasin, tout en lui payant son salaire. Elle crut prendre sa revanche lorsque, le 25 avril 2005, la décision de la Cour d'appel est tombée. Tout en confirmant que la prison n'était pas justifiée et que la peine était annulée (alors que Mohamed avait passé 12 jours en prison !), la Cour confirmait la condamnation de principe pour tentative de pression sur témoin. Aussitôt, la direction mettait à pied le délégué et entamait contre lui une procédure de licenciement. Plus d'une centaine de salariés et de

militants syndicaux l'accompagnèrent, le 9 mai 2005, à son entretien de licenciement, occupant le magasin aux cris de « Réintégrez Momo » !

Fin juillet 2005, l'inspectrice du Travail refusait le licenciement. La direction fut alors obligée de réintégrer Mohamed Bédhouche à son poste, mais elle introduisit un recours auprès du ministère du Travail. Fin novembre, le ministère confirmait par courrier le refus du licenciement du délégué. Pour les salariés, c'est une victoire contre l'arrogance et l'acharnement d'un directeur qui était bien décidé à licencier Mohamed, un délégué apprécié par tous pour sa combativité.

Correspondant local

## • Industrie laitière en Ile-et-Vilaine

### Restructuration et licenciements

Après le secteur de la volaille, violemment restructuré ces dernières années, l'industrie laitière bretonne, qui avait une image de dynamisme en matière d'emploi, est en train de se transformer en fabrique de chômage.

La laiterie Nazart, à Fougères en Ile-et-Vilaine, vient d'arrêter son activité. Elle traitait le lait fourni par près de 400 éleveurs et fournissait du travail à plus de 80 salariés.

Abandonnée par le Crédit Agricole et la Banque de Bretagne qui ne la jugeaient pas assez rentable, l'entreprise a été placée en liquidation judiciaire le 23 décembre, avant de fermer définitivement le 31 décembre.

Pour continuer à écouler leur production, les agriculteurs ont mis sur pied une coopérative de collecte qui a racheté les

tanks de stockage de lait et les camions de collecte. Cette coopérative devrait permettre de maintenir l'emploi des chauffeurs qui assurent la livraison du lait aux transformateurs. Vu le prix du lait proposé par les industriels, la coopérative n'a aucune certitude d'avenir.

Les 70 salariés qui travaillaient dans l'usine Nazart ont reçu, eux, une lettre de licenciement le 30 décembre.

Avec ce cadeau de fin d'année offert par le Crédit Agricole et la Banque de Bretagne, ces salariés sont les premières victimes de la restructu-

ration annoncée de l'industrie laitière à la recherche de toujours plus de rentabilité. Les plus petites entreprises sont concernées, ainsi que les éleveurs dont la production de lait sera jugée trop faible pour justifier le coût de la collecte.

Correspondant local

## • Le Creusot (Saône-et-Loire)

### Profits meurtriers

Un travailleur de l'usine Industeel du Creusot (anciennement Creusot-Loire) est mort samedi 17 décembre, écrasé par un cylindre de 40 tonnes d'un laminoir, au cours d'une manœuvre pour son changement. Cet accident survient après d'autres acci-

dents graves qui ne doivent rien au hasard : en 2003 et 2004, l'augmentation de la production a atteint près de 50 %, alors que 420 emplois ont été supprimés.

À l'usine, un homme doit faire l'équilibriste à côté de ces monstres de plus de quarante

tonnes et doit les manœuvrer avec précision. Il s'en faut d'un rien pour que ces engins en suspension prennent un mauvais ballant et écrasent les ouvriers. C'est ce qui est arrivé à ce travailleur.

Correspondant LO

## • Espagne La sieste bouc émissaire

L'année 2006 verra-t-elle la fin de la sieste espagnole ? Cette particularité de « l'horaire espagnol » serait, paraît-il, responsable du nombre record d'accidents du travail en Espagne, de celui des accidents de la route, de l'énerverment des enfants, du mal-vivre des parents et des enseignants, voire de problèmes de santé, etc. Plus grave encore, à cause de cette fichue sieste la productivité du travail ne serait pas ce qu'elle devrait être !

Pourtant, en Espagne comme dans les autres pays, les ouvriers et les employés ont des horaires bien différents selon les secteurs. Sieste ou pas sieste, le patronat ne lésine pas pour exercer des pressions de toutes sortes afin de réaliser des profits maximums. Les salaires sont bas. La précarité ne cesse d'augmenter. La flexibilité s'aggrave. Les temps de transport s'allongent. Les horaires sont taillés sur mesure en fonction des besoins de la production. Les cadences s'accroissent. Du coup, les accidents de travail sont, plus que jamais, graves, voire mortels dans l'industrie ou le bâtiment. Or ce sont des secteurs (et ce ne sont pas les seuls) où souvent, parce que l'on travaille en équipe, le soi-disant « horaire espagnol » – avec (ou sans) le rituel de la sieste – c'est de la blague.

Mais le patronat a peut-être calculé que marcher au rythme des autres pays européens serait un peu plus pratique, par exemple pour les échanges commerciaux ou les transports. Et il n'en aura pas fallu plus pour que tout ce beau monde qui sait si bien faire fructifier sa fortune – même en dormant – se donne un argument supplémentaire pour imposer, toujours davantage, aux salariés des horaires à sa seule convenance.

Henriette MAUTHEY

## • Fenwick-Linde – Cenon-sur-Vienne (Vienne)

### Comment les patrons ont liquidé les 35 heures

Cela faisait des mois que la direction de Fenwick, qui emploie 560 salariés à la construction de chariots élévateurs dans son unité de Cenon-sur-Vienne, voulait à toute force imposer une réduction de 15 % de la masse salariale. En juillet dernier, lors d'un référendum organisé par les patrons, les ouvriers avaient massivement rejeté un plan qui prétendait non seulement augmenter la durée hebdomadaire du travail de deux heures et demie et supprimer neuf jours de RTT, mais aussi remettre en cause le paiement de la demi-heure de pause et augmenter les cadences.

Pas soucieux de l'avis des salariés au point de s'incliner devant le résultat d'un vote, les patrons sont donc revenus à la charge en adressant à chaque salarié un avenant au contrat de travail qui reprenait en substance les mêmes propositions, assorties d'un chantage au licenciement en cas de refus.

La direction a également fait donner les syndicats acquis à sa

cause, la CGC et FO en l'occurrence. Le syndicat FO tout nouvellement créé par l'ex-représentant CGT du second collège, en désaccord avec l'opposition de son syndicat d'alors au plan des patrons, a exhorté les travailleurs de Fenwick : « Soyons responsables, et comme les salariés de Reutlingen, de Hambourg, d'Aschaffenburg et de Montataire, nous devons adhérer au projet de Linde pour donner à Cenon l'avenir qu'il mérite avec les investissements promis... Dans le cas contraire, ce seront 100 licenciements en 2007, et 120 ensuite, sans compter les pertes de production annexes liées au surcoût du taux horaire qui serait alors plus favorable à Montataire et à nos concurrents... » Relayant la menace patronale, ce curieux syndicaliste ajoutait : « Courant janvier 2006, un plan social sera présenté. Si toutes les procédures se passent normalement (sic), ceux qui ont refusé l'avenant seront licenciés, ainsi que les seniors... »

La pression fut telle que 362

des 551 salariés consultés (soit 66 %) ont, d'après les patrons, accepté l'avenant, tandis que 65 le refusaient et que 124 choisissaient de ne pas répondre.

Mais comme, à Cenon-sur-Vienne, la CGT est majoritaire et qu'avec SUD elle ne voulait pas approuver l'avenant, il fallait encore la faire céder. Les patrons y sont malheureusement parvenus en mobilisant les cadres, les chefs, et les syndicalistes à leur botte. Le 22 décembre, un rassemblement de tout ce beau monde s'est formé dans l'usine, grossi de quelques dizaines d'intérimaires auxquels les chefs ne laisseraient pas le choix. Pendant trois heures, ils soumièrent les délégués CGT à un véritable siège, jusqu'à ce que ces derniers cèdent, et signent.

Le délégué syndical CGC a salué ce qu'il pense être « la mort d'un syndicalisme de revendication » et « l'union sacrée qui permettra d'assurer la pérennité du site de Cenon et donc de nos emplois ». Un cadre a même

adressé un long courrier au quotidien local pour expliquer que « oui, j'ai perdu les 35 heures et je vais travailler 37 h 30. Oui, j'ai perdu 12 jours de RTT. Et alors ? J'ai travaillé jusqu'à 45 heures, voire plus, par semaine. Nous ne sommes pas à la SNCF, GDF, RATP, ni à la SNCM... » ! Chacun chez soi en somme, et chacun attaqué à tour de rôle par un patronat de plus en plus arrogant, qui accroît l'exploitation pour augmenter des profits déjà florissants. Mais les sacrifices d'aujourd'hui, pour certains consentis et pour la majorité imposés, n'empêcheront évidemment pas la suppression des emplois si demain les patrons le jugent bon pour leurs profits. Et contrairement à ce que disent de prétendus syndicalistes, c'est ensemble, que les travailleurs de Fenwick, de la SNCF, de l'EDF et d'ailleurs seront en force pour dire : ça suffit !

Correspondant LO

## • Arcelor – Dunkerque

### La prochaine fois, un drame ?

À Arcelor, à l'aciérie, une explosion a eu lieu en décembre dans une tour de stockage de carbure de calcium. C'est un accident grave. Un plan d'opération interne a été déclenché, la Drire (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) et la sous-préfecture ont envoyé des représentants sur place.

Depuis juillet 2005, les explosions se multiplient sur le site : celles du dégoudronneur de la Cokerie, de B6, de la coulée en plaques, du HF3.

Ces explosions ne sont pas sans rapport avec la poli-

tique d'économies systématiques de la direction. Elle a supprimé de nombreux postes de travail qui permettaient la surveillance des installations. Elle retarde au maximum les réparations. Il faut faire vite, toujours plus vite.

Arcelor fait des profits considérables qui devraient être utilisés à l'entretien des sites. Notre sécurité et celle des habitants de la région passent avant les dividendes des actionnaires.

Correspondant LO



## • International Paper – Maresquel (Pas-de-Calais)

### Le patron doit payer

D'après ses propres chiffres officiels, la compagnie américaine de production de papier International Paper (IP) a dégagé un bénéfice avant impôts de 751 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2005, soit une hausse de ses profits de 41 % en un an !

Cela n'empêche pas ses dirigeants de fermer tout le site de Maresquel (alors qu'il ne repré-

sente que 0,1 % dans les coûts du groupe) et de jeter à la rue 230 salariés, auxquels on doit ajouter 200 à 300 sous-traitants.

Dans cette région déjà touchée par de nombreuses fermetures dans le textile et l'agroalimentaire, c'est une catastrophe de plus. Les représentants politiques, notamment ceux du Conseil général, ont lanteriné le personnel en faisant

espérer un repreneur qu'ils n'ont pas trouvé, d'autant moins qu'International Paper ne tenait pas à voir se développer un concurrent.

Empêcher la fermeture de l'usine nécessiterait un rapport de force qui n'existe pas aujourd'hui. Mais International Paper aurait les moyens de payer des indemnités de licenciement importantes.

Le personnel exige à juste titre un congé de reclassement d'une durée de douze mois, rémunéré à 100 %, ainsi qu'une prime de 100 000 euros égale pour tous, en plus des indemnités légales de licenciement. Cela ne résoudra pas tous les problèmes des 230 licenciés, mais ce serait bien un minimum.

Correspondant LO

## • Vallourec

### Profits records... avec la peau des ouvriers

Le petit monde de la finance s'extasie sur les performances du groupe Vallourec : les profits ont augmenté de 50 % au premier semestre, entre 20 et 40 % des bénéfices sont redistribués aux actionnaires chaque année et cela a entraîné une hausse de 328 % du cours de l'action en un an. Cela enrichit d'autant Vincent Bolloré, déjà un des hommes les plus riches de France, qui détient à lui seul autour de 20 % des actions du groupe.

Comme Vallourec fabrique en particulier des tubes pour le forage et l'exploitation du pétrole, les « économistes distingués » attribuent cette hausse à celle du cours et de la demande mondiale de pétrole. C'est possible. Mais ce qui est certain c'est que le groupe Vallourec a augmenté sa rentabilité comme tous les autres groupes industriels, sur le dos de ses ouvriers.

D'abord en faisant faire la même production avec moins d'ouvriers. Des centaines de licenciements ont eu lieu depuis dix ans dans les diverses usines du groupe : celle de Vitry-le-François (Marne) est passée de 1 500 à moins de 1 000 ouvriers. Celle d'Aulnoye-Aymeries (Nord) a vu son effectif diminuer de moitié. Quant à celle de Laigneville (Oise), elle a fermé, laissant 177 ouvriers sur le carreau, la production ayant été répartie entre les autres usines et les machines transférées à Vallourec Brésil.

Mais les profits de Bolloré et des autres ne sont pas seulement payés par le chômage et la stagnation des salaires. Ils le sont aussi par la santé des travailleurs. Ainsi, en décembre dernier, un travailleur intérimaire de 20 ans a laissé trois doigts sous une presse à l'usine d'Aulnoye. Une semaine après, dans la même usine, un intérimaire de 53 ans a été entraîné par une meule et a eu la tête coincée entre l'engin et le sol. Il est toujours dans un état extrêmement grave.

Licenciements, aggravation des conditions de travail, accidents : c'est ce que le directeur du groupe appelle une « croissance saine ».

Paul GALOIS

## • Russie-Ukraine

### Le gaz... et la disparition de l'URSS

Le 4 janvier, un accord est finalement intervenu sur un nouveau prix du gaz (il ne ferait « que » doubler dans la pratique) entre Moscou et Kiev, accord dans lequel l'une et l'autre partie se targuent d'avoir obtenu gain de cause. La décision prise par le n°1 mondial du gaz, le russe Gazprom, de cesser d'appliquer, le 1<sup>er</sup> janvier, à l'Ukraine un tarif deux à quatre fois moindre qu'auparavant, et de lui facturer son gaz au prix du marché mondial, a été « *si brutale* (qu'elle) crée une insécurité » en Europe, avait déclaré le département d'État (ministère des Affaires étrangères) américain.

Certes. Mais cette déclaration n'en est pas moins étonnante, quand on sait combien les dirigeants américains, et leurs homologues ouest-européens, aiment clamer à tous vents que le marché serait le meilleur garant de la prospérité en même temps que de la paix et de la bonne marche du monde. Qu'ils aient remisé, cette fois, leur credo peut d'autant plus surprendre qu'ils ne se font pas faute, depuis la disparition de l'URSS fin 1991, de reprocher aux dirigeants russes de soumettre l'économie à des mesures politiques qui faussent le jeu

du marché.

Pour un peu, les dirigeants occidentaux – à commencer par ceux de l'Union européenne, qui avaient prévu une réunion de crise, le 4 janvier, de crainte que leur approvisionnement en gaz russe subisse les contrecoups du bras de fer Moscou-Kiev – auraient demandé à la société d'État Gazprom, donc au président russe Poutine, de maintenir un prix de 50 dollars les 1 000 m<sup>3</sup> de gaz pour l'Ukraine. Ce tarif défiant toute concurrence – et les lois du marché d'ailleurs, Gazprom n'ayant aucune concurrence à craindre dans un avenir proche – relève d'une histoire qui marque profondément les relations, pas seulement économiques, entre la Russie et l'Ukraine.

Et l'on ne comprend pas grand-chose à la situation actuelle quand on omet, à la façon des médias d'ici, de la replacer dans le contexte de la disparition de l'URSS. Comment oublier, en effet, que ces deux pays ne sont séparés de droit que depuis quatorze ans, que la base et le noyau de leur économie ont été conçus dans un cadre unique, celui de l'Union soviétique, un pays issu d'une révolution prolétarienne

qui avait aboli la propriété privée des moyens de production et où l'économie, régulée à l'échelle de ce pays immense – malgré la dictature de la bureaucratie, qui dénaturait et stérilisait de plus en plus la planification – échappait en grande partie à la jungle du marché ?

Plus d'une décennie après l'effondrement de l'URSS, sous les coups de la caste dirigeante des bureaucrates lancés en une course au pillage effrénée, ce qu'il reste de cet héritage de l'histoire constitue un trait distinctif puissant de la réalité actuelle, économique et sociale, de ces pays. Dans l'affaire actuelle, ce sont des gazoducs construits du temps de l'URSS et qui, alors, n'avaient aucune frontière d'État à franchir pour acheminer le gaz de Sibérie ou d'Asie centrale, via les territoires russe et ukrainien. Ou encore, c'est cette puissante industrie ukrainienne, qui est conçue pour fonctionner avec du gaz russe pour énergie, et cela depuis longtemps. Ou bien, aussi, ce sont le système de chauffage urbain et les centrales électriques, qui, en Ukraine comme ailleurs en URSS, fonctionnaient essentiellement au gaz, alors non pas russe, mais

soviétique, et bon marché...

Une nouvelle fois, on constate à quel point la disparition de l'URSS et de son cadre unifié reste une catastrophe pour les peuples de l'ex-Union soviétique. On estime, par exemple, à 90 % d'augmentation de leur facture de gaz, ce que les particuliers auraient eu à subir, en Ukraine, si Gazprom avait maintenu ses exigences tarifaires.

À l'approche d'élections qui s'annoncent mal pour l'équipe dirigeante de Kiev, une année après la « révolution orange » qui l'a portée au pouvoir, année durant laquelle elle a eu le temps de se discréditer aux yeux de la population, le pouvoir ukrainien ne veut en aucun cas apparaître comme cédant devant Moscou. Cela d'autant que le Kremlin semble faire une question de principe de ramener dans son giron une Ukraine qu'il avait vue, l'an dernier, élire président un candidat opposé à celui de Poutine – ou, à défaut d'y parvenir, le Kremlin veut le lui faire chèrement payer.

Alors, si Kiev avait continué de rejeter les exigences de Gazprom, il est probable que des coupures d'approvisionnement énergétique s'en seraient suivies. Et il est certain qu'elles

auraient frappé une population qui n'est évidemment pour rien dans les rivalités et les règlements de comptes entre cliques dirigeantes de la bureaucratie, qu'elles soient de Kiev ou de Moscou.

Dans l'affaire, si Poutine et ses proches contrôlant Gazprom, qui étaient prêts à faire entrer un froid glacial dans les logements ukrainiens, font figure de méchants – un rôle qui leur va comme un gant et qu'ils n'ont pas volé –, les dirigeants ukrainiens ne sont pas d'une autre eau. Les coupures de gaz et d'électricité pour des villes entières, en plein hiver, ne sont pas une nouveauté pour la population ukrainienne. Cela fait des années qu'elles se produisent comme résultat des détournements massifs de gaz par les cliques dirigeantes ukrainiennes. Et ces dernières se sont considérablement enrichies en revendant ce gaz à des pays tiers, telle l'ex-alliée du président ukrainien actuel devenue sa rivale, Ioulia Timochenko, que la presse qualifiait l'an dernier de « Passionaria de la révolution orange », mais qui avait gagné d'un précédent passage au gouvernement le surnom plus parlant de « princesse du gaz »...

Pierre LAFFITTE

## • Égypte

### Des réfugiés soudanais chassés par la police : 27 morts

Dans la nuit du 30 décembre, à 4 heures du matin, près de 4 000 policiers ont envahi avec camions et canons à eau le square de Mohandessin, où campaient depuis octobre dernier plusieurs milliers de réfugiés soudanais, femmes, hommes, enfants, à proximité des locaux du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). La violence de l'intervention des brigades antiémeutes, chargeant à coups de matraques, après les canons à eau, s'est traduite par la mort de vingt-sept réfugiés, selon l'ambassade du Soudan au Caire, et vraisemblablement de nombreux blessés.

Fuyant la guerre civile qui a ravagé pendant deux décennies le sud du Soudan et provoqué la mort d'environ deux millions de personnes, plusieurs centaines de milliers de Soudanais du sud avaient trouvé refuge dans des conditions précaires dans les pays voisins, dont environ 30 000 en Égypte. Près de 4 000 d'entre eux s'étaient installés depuis trois mois place Mustafa-Mahmoud, à Giza, afin d'obtenir du HCR, l'autorité compétente en la matière, le statut officiel de réfugié politique,

c'est-à-dire la « carte bleue » qui leur permettrait d'obtenir le versement d'une maigre pension et de faire une demande d'émigration vers les États-Unis ou le Canada. Dans les conditions de chômage et de misère qui sont celles d'une grande partie de la population laborieuse du Caire, les réfugiés du Soudan méridional n'espéraient guère trouver un emploi qui leur permette de vivre et de

faire vivre leur famille, pas plus que de se loger dans une ville déjà en proie à une grave pénurie de logements.

Or, depuis la signature en janvier 2005 d'un traité de paix entre le gouvernement de Khartoum et les forces armées du sud, le HCR des Nations unies avait cessé de considérer les réfugiés comme des demandeurs d'asile politique cherchant refuge en Europe ou en

Amérique du Nord, pour les classer comme « immigrants économiques » et, de ce fait, arrêter de leur verser les quelques subsides auxquels ils pouvaient prétendre auparavant.

Depuis des mois, déjà, les réfugiés soudanais ont organisé des protestations, des manifestations et des sit-in afin d'obtenir que les autorités internationales se penchent sur leur sort. Ils redoutent la perspective d'être renvoyés au Soudan, où règnent toujours la misère, la famine et la guerre, puisque le Darfour, à l'ouest du pays, est toujours en proie aux violences de l'armée et des milices alliées du pouvoir. S'ils ont ensuite décidé de s'établir en campement près du HCR, c'est pour alerter l'opinion publique et tenter de faire pression sur les Nations unies, afin d'obtenir le

statut de réfugié qui leur avait été refusé. Comptaient-ils sur la neutralité sinon le soutien du gouvernement égyptien ? En tout cas, leur présence au vu et au su de tous dans ce quartier résidentiel de l'ouest de l'agglomération cairote n'avait apparemment que trop duré pour les sbires de Moubarak.

À présent, pour autant que des renseignements puissent être obtenus sur le sort des hommes, des femmes et des enfants chassés du campement, ils seraient vague après vague expulsés vers le Soudan. Sans droit, sans travail, sans lieu où se réfugier, repoussés par les gouvernants des pays riches, dont ceux de l'Union européenne qui n'a que faire des pauvres de l'Afrique subsaharienne.

Viviane LAFONT



Les brochures du Cercle Léon Trotsky

**La société capitaliste la plus puissante à la lumière de la catastrophe de la Nouvelle-Orléans**

Exposé du Cercle Léon Trotsky du 5 octobre 2005

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,53 euro